

# **Modification 3**

## **MODIFIÉ le 23 octobre 2006**

**\*Veuillez remplacer la page 44 de l'avis d'offre de participation par celle-ci. Les changements ont été identifiés en surbrillance.**

# **GéoConnexions**

## **Avis d'offre de participation aux fournisseurs de données canadiens**

**Publication de données thématiques pour la  
prise de décisions dans des domaines  
prioritaires**

**Code de l'avis d'offre de participation : 06AIC300 Modification 3**

## Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées en fonction de critères spécifiques.

Pour chaque critère, le comité d'évaluation choisira, parmi une liste d'énoncés classés de « A » à « D », celui qui décrit le mieux comment la proposition répond à chaque critère spécifique. Les critères sont décrits dans la section intitulée *Énoncés des critères d'évaluation*.

**Nota : Le comité d'évaluation des propositions évaluera les propositions uniquement sur la foi des renseignements fournis dans la proposition et ne tiendra compte d'aucune information complémentaire.**

L'énoncé « A » correspond aux conditions minimales acceptables ou évaluables, tandis que l'énoncé « D » correspond aux conditions idéales et, par conséquent, à la cote maximale possible.

Lorsqu'une proposition ne satisfait pas à toutes les conditions et à tous les éléments d'un critère donné, les évaluateurs ont pour consigne de sélectionner l'énoncé inférieur qui s'y rapproche le plus et la lettre correspondante. Ainsi, si une proposition ne répond pas de manière satisfaisante à toutes les conditions et à tous les éléments de l'énoncé « C » pour un critère d'évaluation donné, c'est l'énoncé « B » qui sera sélectionné à la place.

Lorsqu'un critère ne peut être évalué en raison d'informations manquantes ou prêtant à confusion, la lettre « N » est attribuée.

Tous les critères ont une valeur égale. Les lettres correspondent aux pourcentages indiqués dans le tableau suivant :

Lettre	Coefficient
N	-
A	3%
B	33%
C	67%
D	100%

À la fin de l'évaluation, on calcule la somme de toutes les cotes individuelles obtenues pour chacun des critères d'évaluation, et on fait la moyenne. La cote maximale possible est de 100 p. 100 et le minimum possible, de 0 p. 100.

**Les propositions qui n'obtiennent pas une note globale de 50 p. 100 ne seront pas retenues. Elles seront également rejetées si elles reçoivent une cote inférieure à « B » pour l'un des critères suivants : domaine prioritaire, gardien des données, engagement à l'égard de la durabilité et contenu.**